

PARC ÉOLIEN DE L'ORÉE DES BOIS : OÙ EN EST-ON ?



Photomontage du projet n°22 - Depuis la D21, au Nord-Ouest de Balot © Bureau d'études Jacquel & Châtillon

● Début de l'enquête publique

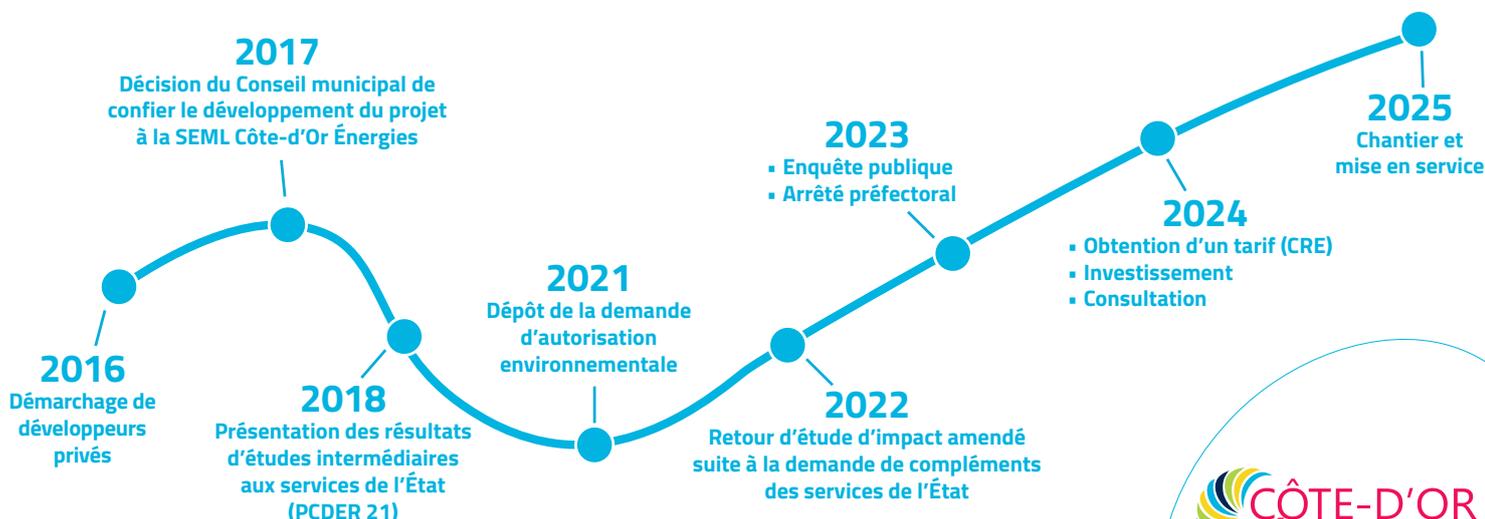
Ce premier semestre 2023, le projet éolien de l'Orée des Bois avance d'un grand pas. En effet, suite à la demande d'autorisation environnementale déposée en Préfecture, une enquête publique sera organisée du **mercredi 29 mars au mardi 2 mai 2023**.

Les habitants peuvent exprimer leurs avis, observations, propositions ou contre-propositions lors des permanences de la commission d'enquête :

À la mairie de Cérilly (siège de l'enquête) 22 route de Balot		À la mairie de Sainte-Colombe-sur-Seine 3 place de la Mairie		À la mairie de Balot 6 rue d'en Haut	
Mercredi 29 mars 2023	de 09 h 00 à 12 h 00	Mercredi 29 mars 2023	de 14 h 00 à 17 h 00	Jeudi 6 avril 2023	de 14 h 00 à 17 h 00
Vendredi 14 avril 2023	de 14 h 00 à 17 h 00	Jeudi 6 avril 2023	de 09 h 00 à 12 h 00	Samedi 15 avril 2023	de 09 h 00 à 12 h 00
Samedi 15 avril 2023	de 14 h 00 à 17 h 00	Vendredi 14 avril 2023	de 09 h 00 à 12 h 00		
Vendredi 21 avril 2023	de 14 h 00 à 17 h 00	Vendredi 21 avril 2023	de 09 h 00 à 12 h 00		
Mardi 2 mai 2023	de 14 h 00 à 17 h 00	Mardi 2 mai 2023	de 09 h 00 à 12 h 00		

Pendant toute la durée de l'enquête, les documents concernant le projet seront à disposition dans chaque lieu de l'enquête et sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4523>.

● Les étapes clés du projet

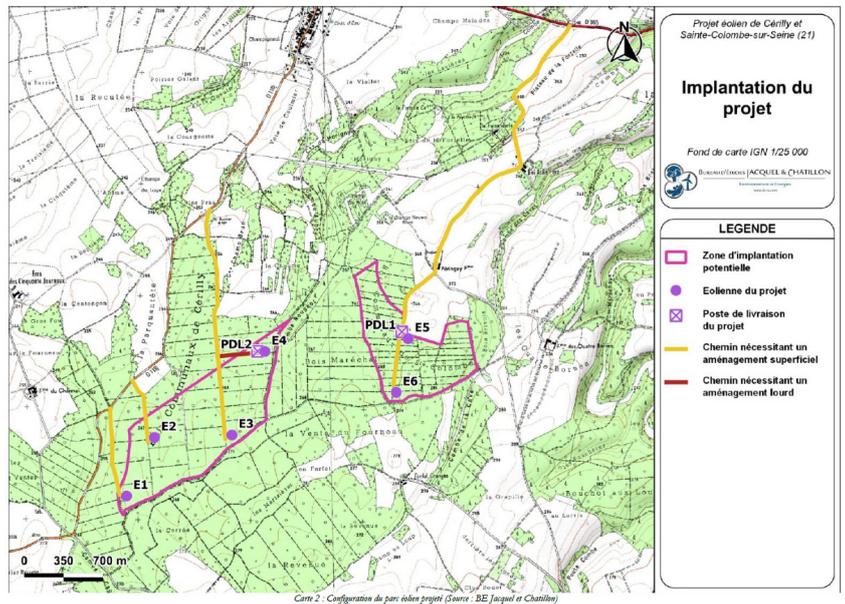


PARC ÉOLIEN DE L'ORÉE DES BOIS : LES INFORMATIONS CLÉS DU PROJET

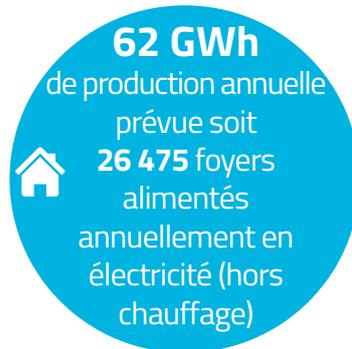
Une implantation cohérente et respectueuse de son environnement

Quatre années d'études, de développement et de concertation ont débouché sur un projet cohérent avec son environnement, respectant la biodiversité et le paysage aux alentours :

- Homogénéité du paysage avec alignement des éoliennes vues depuis le Mont Lassois
- Faible surface à défricher
- Linéaire de raccordement le moins important
- Les éoliennes sont éloignées de plus de 650 mètres des premières fermes isolées, les villages les plus proches se situent eux à environ 2,5 km. Les règlements en la matière sont respectés.



Les chiffres clés du projet



Des retombées locales positives

Grâce à ce projet, les communes de Cérilly et de Sainte-Colombe-sur-Seine apportent leur contribution au développement des énergies renouvelables dans la région Bourgogne-Franche-Comté. Outre les émissions de CO₂ évitées grâce à la production d'une électricité dite « verte », le projet s'inscrit complètement dans une démarche de développement durable et d'aménagement concerté et raisonné du territoire. Le projet permettra aussi de participer à l'économie locale grâce à la création d'emplois directs (entreprises de travaux, techniciens éoliennes, ...) et indirects (restaurants, hôtels, notaires, ...).

De plus, les actionnaires publics et privés de la SEML Côte-d'Or Énergies étant locaux (le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, la Région Bourgogne Franche-Comté...), les retombées de l'investissement profiteront au territoire.

Le capital de la société créée sera ouvert aux collectivités (communes, EPCI...) et aux citoyens qui le souhaitent.

Pour toutes questions relatives au projet : direction@cotedor-energies.fr - 03 80 50 99 29

